



**Laïcité et démocratie :**  
**deux exigences inséparables**  
(2007)

**Françoise CLAUDE**

Secrétariat général des FPS

02/515.04.01

[francoise.claude@mutsoc.be](mailto:francoise.claude@mutsoc.be)

Cet texte a entre autre servi de base à un article

Paru dans « Femmes plurielles » n°20

(décembre 2007)

Octobre 2007. Joseph Ratzinger, le pape catholique, réclame pour les pharmaciens le droit « *de ne pas collaborer à la fourniture de produits ayant pour but des choix clairement immoraux, comme l'avortement et l'euthanasie* »<sup>1</sup>. Un pharmacien de Ruisbroek, qui pratiquait déjà ainsi depuis longtemps, se trouve ainsi confirmé dans ses choix irresponsables. Au nom de son appartenance à la religion catholique, il refuse en effet de vendre tout moyen contraceptif ou même des préservatifs. Bien que l'ordre des pharmaciens l'ait désavoué, il maintient ses agissements ; sa pharmacie est toujours ouverte et il continue donc de percevoir de la Sécurité sociale, comme si de rien n'était, les remboursements pour les autres médicaments qu'il délivre.

Septembre 2007 : les évêques espagnols s'opposent au contenu du cours d' « éducation à la citoyenneté » qui aborde entre autres l'homosexualité, le droit au divorce et à la contraception, l'égalité des sexes. Malgré quelques protestations de forme, le gouvernement reste vague quant au programme que les enseignants doivent délivrer, leur laissant le choix des messages. Et dans le même temps il augmente le financement public de l'église catholique...<sup>2</sup>

Août 2007 : la cour de cassation italienne confirme l'acquittement des parents et du frère d'une jeune femme séquestrée et battue par eux parce qu'elle fréquentait un jeune italien non musulman et qu'elle menait une vie trop libre à leur goût. Les juges italiens ont justifié leur décision par le fait qu'ils considéraient que Fatima avait tort d'avoir « un style de vie non conforme à leur culture »<sup>3</sup>.

Août 2007 : dans de nombreuses communautés mormones au Canada, la polygamie, bien qu'officiellement interdite, est toujours pratiquée à grande échelle. Le gouvernement se dit impuissant, car les mormons invoquent la liberté religieuse...<sup>4</sup>

Août 2007 : une trentaine de soldats de l'armée israélienne refusent d'obéir aux ordres de leurs supérieurs car il s'agit d'évacuer de force des colons juifs installés illégalement dans des propriétés palestiniennes. Ils obéissent ainsi à certains rabbins selon lesquels la loi de dieu a la primauté sur la loi humaine. Il serait donc interdit à des juifs de lever la main sur d'autres juifs « même si un tribunal prétend le contraire ». L'armée n'en sanctionne que quelques-uns, et assez mollement<sup>5</sup>.

Juillet 2007 : les électriciennes canadiennes dont le visage est couvert pour des motifs religieux peuvent voter sans se dévoiler ; elles peuvent « prouver » leur identité soit par leurs papiers soit par le témoignage de personnes qui les connaissent... C'est aussi au Canada (Ontario) que les décisions des tribunaux islamiques en matière familiale ont bien failli être reconnues comme juridiquement valables.

<sup>1</sup> Lettre du Vatican aux évêques du 30 juillet 2007

<sup>2</sup> Le Soir, 14 septembre 2007

<sup>3</sup> Libération, 10 août 2007

<sup>4</sup> Le Soir, 21 août 2007

<sup>5</sup> Le Soir, 8 août 2007, Le Monde, 9 août 2007.

Ce n'est que grâce à un vaste débat démocratique, porté entre autres par des femmes musulmanes, que cela a pu être évité. Cela se passe en 2006-2007.

Mars 2007 : avant d'être (heureusement) dessaisie du dossier, une juge allemande refuse à une citoyenne d'origine marocaine la procédure accélérée de divorce prévue par le droit allemand en cas de violences conjugales. Sa motivation ? Une citation du coran et les origines culturelles du couple...<sup>6</sup>

Décembre 2006 : l'Assemblée générale de l'ONU diffuse une résolution destinée à combattre la « diffamation des religions » et recommande aux Etats que « le droit à la liberté d'expression soit soumis à des restrictions légales qui fasse droit au respect des religions et des croyances ». <sup>7</sup>

Très présents à l'ONU, on sait que les lobbies religieux sont très implantés également dans certains nouveaux Etats membres de l'Union européenne, comme la Pologne ou la Slovaquie, et que le Vatican et diverses officines qui en sont proches exercent un lobbying agressif et menaçant sur les élus du Parlement européen afin d'influencer leur vote.

On connaît aussi l'influence grandissante des fondamentalistes aux Etats-Unis, et leur croisade, soutenue par certains Etats, contre l'enseignement de l'évolutionnisme dans les écoles.

Ces exemples, tous actuels, sont loin d'être uniques : une lecture assidue de la presse permet d'en découvrir de nouveaux très régulièrement. Ils se situent tous dans des pays démocratiques et économiquement riches. Ils ont également tous en commun de révéler non seulement l'omniprésence des offensives des milieux religieux tendant à limiter les libertés démocratiques et les droits fondamentaux, mais aussi une certaine mollesse dans la réaction des autorités publiques, voire même parfois leur soutien actif. Les menaces qui pèsent sur les principes de la laïcité et des droits de l'Homme dans nos pays sont donc loin d'être des chimères.

Et nous les femmes sommes les premières concernées. Les grandes religions, et généralement toutes les grandes philosophies, partout dans le monde, ont toutes et toujours marché la main dans la main avec le patriarcat. La religion chrétienne, qui va jusqu'à ériger le père en divinité – ou l'inverse, ce qui revient au même – en est sans doute l'exemple le plus frappant. Ce n'est que grâce à la perte d'influence du christianisme que les femmes occidentales ont petit à petit acquis la reconnaissance de leurs droits (à l'éducation, à l'autonomie, à l'égalité juridique, à la libre disposition de leur corps...). En tant que Mouvement de femmes, nous ne pouvons donc que nous inquiéter de cette recrudescence du religieux, et de la bienveillance qu'elle suscite chez beaucoup.

---

<sup>6</sup> Libération.fr, 23 mars 2007

<sup>7</sup> Résolution 61/164 du 17 décembre 2006

Certes, la situation des femmes des pays occidentaux est loin d'être parfaite, le combat pour l'égalité des sexes est loin d'être terminé. Il suffit pour s'en convaincre de rappeler les inégalités salariales, la nette minorité des femmes des postes de décision les plus importants, l'absence de partage des tâches familiales, l'image stéréotypée et dégradante des femmes dans la publicité, etc. Si inachevés qu'ils soient, si imparfaite que soit aujourd'hui l'égalité des sexes dans notre pays, ces droits reviennent pourtant à toutes les femmes dans le monde et en Belgique, quelles que soient leur religion ou leurs origines culturelles. Défendre le contraire serait contraire à toute idée de la démocratie.

Ne nous en cachons pas : la pente la plus facile, et la plus fréquente, quand on parle de laïcité et de rapports hommes/femmes, est d'abord de faire référence à l'islam, même si on se cantonne à l'espace européen. On voit bien pourtant que les autres religions peuvent être tout aussi dominatrices et tout aussi opposées à l'égalité des sexes.

En outre, les exemples italien et allemand relatés ci-dessus autorisent à se poser la question : les questions de l'islam et de l'immigration ne sont-elles pas en fait instrumentalisées par des européens anti-démocrates, à des fins d'abord européennes ? C'est en effet la laïcité que certains remettent ainsi en question dans ses fondements, ainsi que la démocratie et les principes d'égalité de tous et de toutes. En d'autres termes, autant que cette frange des religieux qui veulent imposer leur dogme aux politiques, ce sont ceux qui battent en brèche les principes démocratiques sous prétexte de « respect des cultures » qu'il faut également combattre. On peut respecter les cultures et la liberté religieuse sans pour autant admettre la remise en question des droits de l'Homme. Tirer argument d'un droit de l'Homme (la liberté religieuse) pour en miner d'autres est un piège dans lequel nos démocraties ne doivent pas tomber.

D'ailleurs, beaucoup de gens de religion ou de filiation chrétienne, musulmane ou juive (l'immense majorité d'entre eux, à vrai dire) ne demandent surtout pas de dérogations au droit commun sous des prétextes religieux ou culturels. Ce n'est le fait que de certains professionnels du culte qui aimeraient être considérés comme les représentants de leur « communauté » (?), voire comme leurs leaders. L'empressement de certaines autorités publiques et de certains médias à les désigner comme tels et à leur donner la parole à la moindre occasion est en elle-même suspecte, voire dangereuse. Tout comme leur propension à aller au-devant de demandes non encore exprimées ou exprimées par des groupes minoritaires et extrémistes.